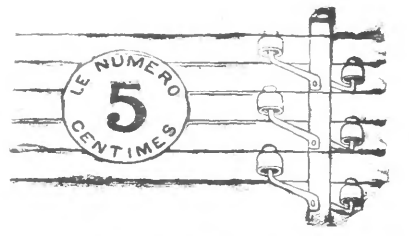


L'Égalité



Abonnements : A Lille, N° 1.02 ; A Roubaix, N° 3.28 ; A Lens, N° 1.02

Abonnements : Nord et Départements limitrophes, 4 fr. 50 ; 9 fr. 18 fr. ; Autres Départements, 5 fr. 50 ; 11 fr. 22 fr.

NUMERO 5 CENTIMES

PUBLICITE : Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Mercredi 2 Mars 1910

Coup de Grisou à Lourches. - Neuf mineurs blessés

Graves incidents de grève à Halluin. Un cadavre dans la rue à Fouquières-lez-Lens

La cabine d'isolement

Le vote du Sénat qui a repoussé l'article 3 de la proposition de loi sur le secret et la liberté du vote a produit sur l'opinion publique une impression fâcheuse. Contre toute attente, la haute assemblée, après avoir admis le vote sous enveloppe, a repoussé la cabine d'isolement, qui, seule, peut assurer le secret du vote, en soustrayant l'électeur à la surveillance et au contrôle de ceux qui, à un titre quelconque, ont la prétention de conseiller son vote ou de le lui dicter.

Et il est indubitable que cela ait lieu obligatoirement. Laissez au seul M. Alexandre Hébert et vous supprimerez à nouveau l'indépendance de l'électeur.

Car passer par la cabine d'isolement, pour celui dont le vote est dicté par une tierce personne, c'est faire connaître l'intention de changer le bulletin inséré dans l'enveloppe. Dès lors, c'est la vengeance, les persécution, les vexations par les haines politiques, comme nous en voyons de trop fréquents exemples dans nos campagnes.

On a prétendu, pour combattre l'isolement, que son fonctionnement se heurterait à des difficultés insurmontables. Les électeurs, ont dit les adversaires de l'article 3, seront gênés, privés de cette nouvelle pratique qu'on veut leur imposer, et en on a conclu qu'il leur d'aller dans la cabine, ils désespèrent purement et simplement la salle du scrutin.

Je ne crois que l'hypothèse est fautive et que l'on s'est trompé avoir l'intention de mépriser de ses compatriotes pour leur supprimer une telle liberté.

Des objections un peu plus sérieuses ont été présentées. On a affirmé que la précéde de l'isolement aurait pour résultat de ralentir les opérations électorales et que dans les grandes villes notamment, où les bureaux de vote sont relativement restreints, les électeurs, trop nombreux, ne pourraient pas matériellement passer tous par la cabine.

Je ne crois pas que ces arguments qui, cependant, ont emporté la décision du Sénat soient réellement très sérieux. En ce qui concerne l'obstruction possible, je pense que le président du bureau de vote pourrait facilement, par son intervention, l'éviter et que si actuellement le bon ordre peut être troublé dans les bureaux de vote, il ne le serait pas davantage si l'isolement était établi. Je crois même que la police de la salle serait plus facile à faire ; car ce qui est à redouter, ce sont les bagarres, les troubles causés par un groupe, une collectivité, c'est-à-dire une majorité ou une minorité violente. Avec l'isolement, le trouble ne peut être qu'individuel et comme il suffira d'une seule personne

pour ralentir ou arrêter le scrutin, nous ne verrons plus des obstructions causées par un groupe important pour cette raison qu'un seul individu, un indépendant, pourrait à son tour causer un trouble aussi grave.

Et puis, vraiment, il faut se rendre compte que si des bureaux de vote sont troublés, ils représentent une infime minorité dans la multitude des bureaux de vote qui fonctionnent dans le pays. Doit-on supposer que tous les électeurs obéissent à ce sentiment très bas, très vil, qui consiste à empêcher l'organisation de déposer son bulletin dans l'urne ?

Enfin, la cabine d'isolement n'est en réalité qu'un isoler, une « partie de la salle aménagée pour le (l'électeur) soustraire aux regards pendant qu'il met son bulletin dans l'enveloppe », ainsi qu'il est porté à l'article 3 repoussé par le Sénat.

Par conséquent, quatre bureaux tendus aux quatre angles de la salle feraient quatre isolats excellents et point coûteux. Cela ne vaudrait pas quelque chose d'ailleurs, la simplicité et le secret du vote ? Le problème n'a-t-il pas été favorable à Napoléon Bonaparte, si la cabine d'isolement avait existé ?

Aussi, je pense que à moins une réforme, très voisine, ayant les élections, la forme, sera votée à temps et le scrutin sera bon que, celles-ci passées, on ne se hâte plus de la voter.

Et j'espère encore que le Sénat reviendra sur son vote et rétablira aussi le droit pour chaque candidat de se faire représenter auprès de citoyens des bureaux de vote par un mandataire, électeur de la circonscription.

Car la proposition tend à dire que elle ne serait pas admise, quand bien même elle ne serait, en fait, que la plus simple des plus simples et que tout les ans les plus d'années.

Jean LEBREUR.

Hier & Aujourd'hui

L'ASSISTANCE SOCIALE

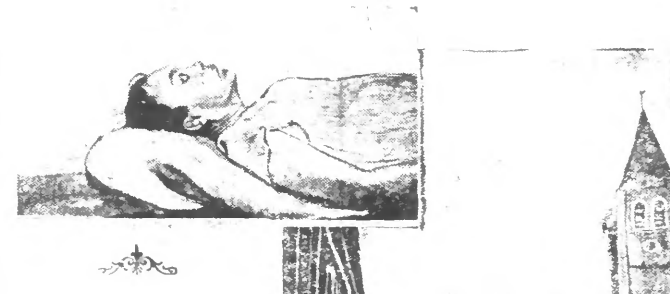
Nous sommes en retard sur les autres pays en matière d'assistance sociale. Les autres nations ont déjà organisé des services sociaux qui nous ont précédés. C'est ainsi qu'en Angleterre, on a créé une loi sur la retraite en 1908, en France, c'est en 1910 que l'on a voté la loi sur la retraite.

En Belgique, il existe depuis 60 ans des caisses de retraites, ouvertes à tout le monde. Jusqu'en 1900, les résultats obtenus n'ont pas été très satisfaisants. L'Etat dut intervenir.

Le système français qui fonctionnera demain n'est pas parfait, les systèmes des autres pays ne le sont pas davantage. Chez nous comme chez eux, la création de retraites est une fillette si gentille au travail de la terre.

Si le système français qui fonctionnera demain n'est pas parfait, les systèmes des autres pays ne le sont pas davantage. Chez nous comme chez eux, la création de retraites est une fillette si gentille au travail de la terre.

La mystérieuse morte de Fouquières-lez-Lens



Le cadavre de la morte. - La place de Fouquières-lez-Lens où il a été trouvé.

Le cadavre de la morte. - La place de Fouquières-lez-Lens où il a été trouvé.

Le cadavre de la morte. - La place de Fouquières-lez-Lens où il a été trouvé.

Le cadavre de la morte. - La place de Fouquières-lez-Lens où il a été trouvé.

Le cadavre de la morte. - La place de Fouquières-lez-Lens où il a été trouvé.

Le cadavre de la morte. - La place de Fouquières-lez-Lens où il a été trouvé.

Le cadavre de la morte. - La place de Fouquières-lez-Lens où il a été trouvé.

Le cadavre de la morte. - La place de Fouquières-lez-Lens où il a été trouvé.

Le cadavre de la morte. - La place de Fouquières-lez-Lens où il a été trouvé.

Le cadavre de la morte. - La place de Fouquières-lez-Lens où il a été trouvé.

Le cadavre de la morte. - La place de Fouquières-lez-Lens où il a été trouvé.

Le cadavre de la morte. - La place de Fouquières-lez-Lens où il a été trouvé.

Le cadavre de la morte. - La place de Fouquières-lez-Lens où il a été trouvé.

Le cadavre de la morte. - La place de Fouquières-lez-Lens où il a été trouvé.

Une explosion de grisou aux mines de Douchy

Neuf mineurs sont gravement brûlés à la fosse Schneider, sur le territoire de Lourches, par un coup de grisou. -- Vive panique dans tout le pays. -- L'enquête du Contrôle attribue l'explosion au mauvais état d'une lampe.

Une sinistre nuitée était tombée mardi sur la région de Valenciennes et en particulier dans le territoire de Douchy et Lourches. On ne parlait rien moins que d'une effroyable catastrophe due au grisou et ayant fait un nombre considérable de victimes.

Notre enquête à Lourches

La fosse Schneider est une des plus riches de la région de Douchy. Elle est située aux confins de Lourches, près de Courrières, elle remplace aujourd'hui, pour l'extraction, celle de l'Éclair, devenue puits de réserve du puits du main.

Notre enquête à Lourches

LA FOSSE SCHNEIDER A LOURCHES

LA FOSSE SCHNEIDER A LOURCHES

LA FOSSE SCHNEIDER A LOURCHES

LA FOSSE SCHNEIDER A LOURCHES

LA FOSSE SCHNEIDER A LOURCHES

LA FOSSE SCHNEIDER A LOURCHES

LA FOSSE SCHNEIDER A LOURCHES

La Veillée

La Veillée

Spectacle terrifiant

Spectacle terrifiant

Emotion et panique

Emotion et panique